

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**librairie.foretnature.be**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **foretnature.be**



# Structure de la propriété forestière en Wallonie et cartographie du morcellement foncier

De nouvelles données utiles à la politique forestière régionale

Vincent Colson<sup>1</sup> | Boris Delfosse<sup>2</sup>

Hugues Lecomte<sup>2</sup> | Didier Marchal<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Cellule d'Appui à la petite Forêt privée (Office économique wallon du Bois)

<sup>2</sup> Direction des Ressources Forestières (SPW, DG03, DNF)

**Le dernier cliché de la structure des propriétés forestières date de 1970. Une vision actualisée de la situation est pourtant nécessaire afin de mieux cibler les politiques publiques. Elle est aujourd'hui disponible grâce à la mise en commun de plusieurs jeux de données.**

## RÉSUMÉ

Un état des lieux du morcellement foncier de la forêt wallonne est un préalable indispensable à toute politique régionale cohérente. Si les propriétés publiques sont relativement bien connues, la forêt privée restait jusqu'à présent soumise à un manque de données exploitables. Aujourd'hui, grâce à la mise en commun de plusieurs sources d'informations, la Région dispose de données actualisées sur la structure foncière de la forêt wallonne. Les données cadastrales (anonymes) ont été croisées avec celles de l'IGN.

Les premières informations montrent que le nombre de propriétés publiques est de 1655 pour une superficie de 287 137 ha. 7 % d'entre elles font plus de 500 ha et composent 90 % de la surface forestière publique. Les propriétés forestières privées sont au nombre de 89 790 pour une superficie de 273 478 ha. La surface moyenne des propriétés privées est de 3 ha mais 91 % d'entre elles ont une superficie inférieure à 5 ha (25 % de la surface privée). À l'inverse, moins de 1 % des propriétés privées affichent plus de 100 ha (27 % de la surface privée).



**Si** le morcellement de la forêt wallonne est souvent évoqué, il est par contre rarement quantifié. De manière schématique, on peut en distinguer trois modalités. Le morcellement **paysager** concerne la forêt dans un territoire (« paysage externe ») ou les différentes composantes d'une forêt en termes de peuplements ou de structures (« paysage interne »). Le morcellement en termes d'**unités de gestion** distingue des ensembles de parcelles dépendant de « centres de décision » différents (propriétaires ou gestionnaires). Enfin, le morcellement **foncier** distingue des ensembles de parcelles cadastrales en termes de propriétés.

Le présent article s'intéressera à ce troisième type de morcellement. Il faut d'emblée noter qu'une propriété peut être composée d'un nombre potentiellement important d'ensembles d'un seul tenant ceux-ci étant eux-mêmes composés d'une ou de plusieurs parcelles de gestion<sup>1</sup>.

Il importe d'insister ici particulièrement sur la définition de « propriété ». Dans le cadre de cette analyse, une « propriété forestière » est définie comme l'entité constituée de la ou des parcelles appartenant à une ou plusieurs mêmes personnes physiques ou morales et, dans le cas d'une indivision, avec une répartition identique des droits entre les différents propriétaires. Une propriété concerne donc un ou plusieurs propriétaires, chaque propriétaire se définissant comme « le titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit réel démembrement emportant la jouissance d'arbres ou de produits de la forêt », tel que le précise le code forestier (article 3, 20°).

Le morcellement foncier des propriétés forestières est une problématique qui se rencontre non seulement au niveau de la Wallonie, mais également à l'échelle de l'Europe. La question de la structure de la propriété forestière et donc du morcellement est d'ailleurs au cœur d'initiatives européennes comme celle portée, par exemple, par l'Action COST FP1201 FACESMAP « *Forest land ownership changes in Europe : significance for management and policy* »<sup>7,10</sup>.

Le travail présenté dans cet article a consisté à établir une carte des parcelles cadastrales boisées pour l'ensemble du territoire wallon et à lui adjoindre une information relative aux propriétaires.

Une présentation des données disponibles jusqu'à présent et des besoins actuels est tout d'abord réalisée avant de présenter la méthodologie suivie et les résultats obtenus, en termes de données sur le nombre de propriétés et de cartographie du morcellement foncier.

## Contexte

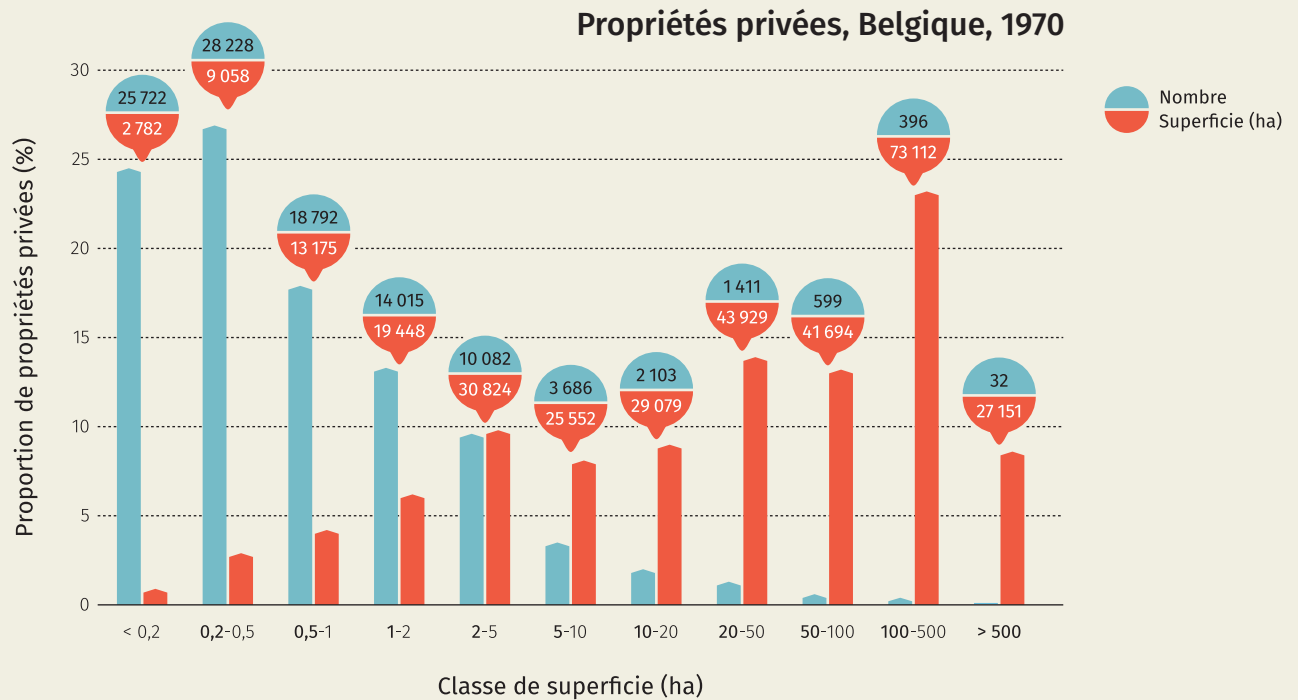
### Les données disponibles jusqu'à présent

Depuis la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle (1846), seuls les recensements décennaux (« Recensements généraux de l'Agriculture et des Forêts »), effectués sur base d'enquêtes auprès des gestionnaires des bois des collectivités (bois « soumis ») et des propriétaires privés, permettaient d'avoir une idée des surfaces occupées par les différentes essences, des volumes sur pied pour chacune d'elles, de la valeur financière du capital ligneux et, enfin, de la « répartition de l'ensemble des feuillus et des résineux par classes de grandeur et nature des propriétaires ». Néanmoins cette approche souffrait d'un manque d'homogénéité dans sa mise en œuvre (informations collectées différemment en bois publics et privés) générant, entre autres, un manque de fiabilité et des difficultés de mises à jour des données<sup>6</sup>. Ainsi, si le dernier recensement décennal a été réalisé en 1980, seuls les résultats relatifs aux bois des propriétaires publics ont été publiés à cette époque, faute de pouvoir exploiter de façon cohérente les informations recueillies pour les bois privés. En conséquence, le dernier recensement décennal fournissant des données « complètes » est celui de 1970 (situation au 31 décembre 1970 publiée en 1976<sup>3</sup>) dont la répartition des surfaces boisées selon la taille des propriétés est présentée à la figure 1. Notons que ces chiffres concernent l'ensemble du Royaume et non pas uniquement la Wallonie et qu'il n'existe aucune possibilité de ventiler l'information par région.

Une rapide lecture de cette figure met en évidence l'extrême morcellement de la forêt privée belge en 1970. Ainsi, les propriétés de moins de 5 hectares représentaient 92 % du nombre total des propriétés mais seulement 24 % de l'étendue forestière privée. Par contre, les propriétés de plus de 100 hectares constituaient moins de 0,5 % du nombre de propriétés, mais 32 % de la surface forestière privée. La surface moyenne par propriété était de l'ordre de 3 hectares.

Considérant les problèmes de réalisation des Recensements généraux de l'Agriculture et des Forêts et le manque de fiabilité des informations pouvant en être extraites, face à la nécessité de disposer de données pertinentes sur le patrimoine forestier wallon notamment dans le cadre de sa valorisation et de sa gestion désormais régionalisées, il a été décidé, dès 1980, de réaliser un inventaire de la forêt wallonne selon un échantillonnage statistique. C'est ainsi que s'est déroulé de 1980 à 1983 le premier inventaire forestier et que depuis 1994 est mis en œuvre l'Inven-

\* [facesmap.boku.ac.at](http://facesmap.boku.ac.at)



**Figure 1.** Nombre et surface des propriétés privées par classes de superficie pour l'ensemble de la Belgique en 1970<sup>3</sup>.

taire permanent des Ressources forestières de Wallonie (IPRFW), la cellule chargée de sa réalisation étant intégrée à la Direction des Ressources forestières du Département de la Nature et des Forêts<sup>8,9</sup>.

Parmi les missions assignées à cet inventaire, reprises dans le code forestier, outre les opérations de collecte et de traitement des données de diverses natures, est prévue la récolte d'informations « relatives à la structure des propriétés » (art. 10, § 3). L'inventaire statistique par échantillonnage ne permettant pas la production de telles informations, une procédure basée sur une enquête auprès des propriétaires privés a été élaborée pour tenter d'y remédier. Ainsi, chaque propriétaire concerné par la présence d'une ou plusieurs unités d'observation de l'inventaire dans ses bois reçoit un questionnaire conçu en collaboration notamment avec la Société Royale Forestière de Belgique et portant sur les modalités de gestion générale de la propriété, les objectifs... ainsi que sur la structure de la propriété (nombre et surface des parcelles). Toutefois, le dépouillement des questionnaires complétés a mis en évidence une proportion importante de réponses pour les propriétés de moyenne et de grande taille, avec comme conséquence l'impossibilité d'analyser la structure de la forêt privée à partir de cette enquête.

#### Les besoins actuels

Comme explicité dans le paragraphe précédent, parmi les missions de l'IPRFW figure la récolte d'infor-

mations « relatives à la structure des propriétés ». L'approche cartographique et cadastrale constitue une modalité de travail permettant non seulement de dresser un état des lieux à un moment donné mais aussi de réaliser le suivi de l'évolution du morcellement foncier de la forêt au cours du temps. Il s'agit là d'un besoin particulièrement important puisque, depuis le Recensement décennal de l'Agriculture et des Forêts de 1970, aucun nouvel état des lieux n'est disponible, du moins sur base d'informations recueillies sur le terrain. Des estimations pour l'extrapolation des chiffres nationaux à la Wallonie avaient cependant été réalisées pour les années 1993<sup>2</sup> et 2000<sup>4</sup>, sur base des chiffres des recensements décennaux de 1959 et 1970 et des chiffres de surfaces de l'inventaire forestier wallon de 1980.

En parallèle à ce besoin de données statistiques sur la structure de la propriété forestière, le Service Public de Wallonie (SPW) souhaite mettre à jour la cartographie de la forêt wallonne qui constitue une part importante (32 %) de l'occupation du sol au niveau régional. Dans ce contexte, le Département de la Nature et des Forêts a l'ambition de se doter d'un cadastre actualisé de la forêt wallonne.

Disposer d'une carte du morcellement foncier est également indispensable pour tenter de cibler au mieux les zones prioritaires dans toute action visant à développer une gestion concertée de massifs forestiers



morcelés, comme s'attèle à le faire la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP, service de l'Office économique wallon du bois).

Plus généralement, en matière de gestion durable, les modalités de mise en œuvre de mesures de politique forestière dépendent du nombre de propriétaires concernés à l'échelle d'un territoire. À titre d'illustrations, on peut citer :

- la prise en compte du morcellement foncier dans toute analyse prospective de la mobilisation des ressources en bois d'un territoire (bassins d'approvisionnement des entreprises de première transformation du bois) est indispensable car il induit des freins supplémentaires (de nature davantage sociologique) d'accessibilité des ressources,
- au niveau de la gestion forestière, et des forêts publiques en particulier, des informations sur le morcellement foncier des propriétés forestières sont de nature à aider le gestionnaire forestier dans son travail de planification,
- l'étude préalable du morcellement foncier est indispensable pour la prise en compte du paysage dans la gestion forestière<sup>5</sup>,
- l'impact potentiel du morcellement foncier est en outre à évaluer dans la mise en œuvre de tout projet de valorisation récréative d'un massif (par exemple au niveau des autorisations de passage ou de balisage à obtenir des propriétaires) ou de conservation de milieux naturels (adhésion nécessaire de l'ensemble des propriétaires pour une gestion cohérente au niveau du site).

Il était donc indispensable de pouvoir disposer d'informations statistiques et spatiales actualisées sur le morcellement de la forêt wallonne et, plus généralement, sur la structure de la propriété forestière en Wallonie.

Cependant, comme le cadastre a, en Belgique, une valeur fiscale et non juridique, la législation belge en matière de protection de la vie privée limite fortement la possibilité de diffusion de données cadastrales par le Service Public Fédéral Économie (Administration Générale de la Documentation Patrimoniale, AGDP\*). L'anonymat des données cadastrales constitue donc la condition sine qua non pour permettre la réalisation de toute analyse du morcellement foncier.

## Méthodologie

La démarche suivie dans cette analyse comprend deux phases distinctes :

- la réalisation d'une carte des parcelles cadastrales boisées en Wallonie,

- l'intégration de données anonymes permettant de distinguer les différentes propriétés.

### Carte des parcelles cadastrales boisées

L'approche méthodologique qui a été privilégiée dans cette étude pour sélectionner les parcelles cadastrales boisées est essentiellement cartographique et non uniquement basée sur la nature cadastrale de la parcelle. En effet, les terrains cadastrés comme « bois » ne comprennent par exemple pas des terrains mis à blanc qui sont classés en « terres vaines et vagues ». Ils ne comprennent pas non plus certains terrains militaires qui sont pourtant boisés. Les terres vaines et vagues englobent également des pâtures pauvres, des fagnes... Plusieurs dizaines de natures cadastrales peuvent potentiellement concerner des terrains forestiers. En outre, l'actualisation de l'occupation des parcelles non urbanisées peut faire défaut. L'analyse de la structure de la propriété forestière ne peut donc se faire sur base du critère de la nature cadastrale.

La sélection des parcelles cadastrales considérées comme boisées en Wallonie a été réalisée en croisant la carte des parcelles cadastrales\*\* avec la carte vectorielle d'occupation du sol élaborée par l'Institut Géographique National (IGN)\*\*.

Quelques hypothèses de travail ont dû être prises afin d'obtenir cette carte des parcelles cadastrales considérées comme boisées.

En particulier, les parcelles cadastrales concernées par des végétations reprises comme végétation de type « arbres » (feuillus, conifères, couvert mixte, peupleraies) et « végétation de hauteur moyenne » (lande, broussailles, végétation rudérale) dans la carte vectorielle d'occupation du sol de l'IGN ont été retenues, à l'exclusion des parcelles cadastrales de surface inférieure à 5 ares qui ont été exclues de la sélection.

Les parcelles cadastrales peuvent n'être boisées que de façon très minoritaire. Il en est ainsi notamment pour des parcelles majoritairement agricoles mais situées en lisière de forêt. La situation inverse d'une parcelle majoritairement boisée mais dont une faible

\* L'Administration Générale de la Documentation patrimoniale est l'auteur du plan parcellaire cadastral, de la matrice cadastrale n° 212AM et le producteur de la base de données dans laquelle les données cadastrales utilisées dans cette analyse sont reprises, et jouit des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

\*\* Plans parcellaires cadastraux numériques de l'AGDP, CadMap. Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

\*\*\* Couche landuse de la base de données topographiques vectorielles au 1 : 10 000<sup>e</sup> Top10v-gis de l'IGN.

proportion est concernée par un autre type d'occupation se rencontre également. Après analyse de la distribution des parcelles par classes de taux de boisement, il a été décidé de fixer un seuil minimum de boisement de 50 %. En effet, la distribution statistique des parcelles par classes de taux de boisement laisse entrevoir une absence de biais dans l'évaluation de la surface forestière totale.

Cette première sélection a conduit à l'obtention d'une liste de 470 094 parcelles cadastrales considérées comme « boisées ».

Une proportion non négligeable de ces parcelles est classée comme « parcelles bâties » par le cadastre (« nature cadastrale »). Celles-ci ont été retirées de la sélection, ramenant le nombre total de parcelles cadastrales répondant aux critères de sélection à 445 605.

Parmi les occupations du sol retenues dans la carte de l'IGN, les « végétations rudérales » constituent une classe relativement hétérogène qui comprend tant des terrains potentiellement boisés (mises à blanc non replantées, par exemple) que des friches d'avantage industrielles ou destinées à l'urbanisation (cas de parcelles non encore bâties dans des zonings). Afin d'éviter de prendre en compte des zones destinées à l'urbanisation, les parcelles comportant plus de 50 % de végétation rudérale et entièrement comprises en zone urbanisable au sens du plan de secteur ont également été retirées de la sélection.

La carte des parcelles cadastrales boisées reprend finalement 438 032 parcelles représentant une sur-

face totale de 560 615 hectares. Cela correspond à des parcelles qui sont à la fois :

- de superficie supérieure à 5 ares,
- boisées à plus de 50 % (sur base de l'occupation IGN),
- concernées par des natures cadastrales non bâties,
- dont la proportion de végétation rudérale est inférieure à 50 % si la parcelle est située en zone urbanisable.

### Les données propriétés


Cette liste des parcelles cadastrales considérées comme boisées s'est vue adjoindre des données obtenues auprès de l'AGDP, à savoir notamment :

- un identifiant unique et anonyme par propriété,
- le type de propriétaire (public ou privé),
- le nombre total de personnes (morales ou physiques) se partageant le droit de propriété.

L'année de référence des données cadastrales est la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ces informations, qui sont pour rappel anonymes, ont permis d'opérer un regroupement des parcelles cadastrales par propriété et de disposer ainsi d'une première ébauche de base de données de la structure foncière de la forêt wallonne.

Les données issues de cette procédure concernent donc des propriétés et non des propriétaires, ce qui entraîne une sous-estimation du nombre de personnes morales ou physiques concernées par une ou des parcelles cadastrales boisées. A contrario, le nombre de propriétés est supérieur au nombre d'entités fai-



Les politiques publiques en faveur d'une meilleure mobilisation de la ressource en bois ou les projets de valorisation paysagère, touristique ou environnementale faisant appel à de nombreux acteurs ont besoin de pouvoir s'appuyer sur une vision correcte de la structure de la propriété forestière.

sant l'objet d'une même gestion puisque, régulièrement, des parcelles appartenant à un même groupe de personnes peuvent ne se distinguer entre elles que par une répartition différente des droits, par exemple.

## La structure actuelle de la propriété forestière wallonne

### Nombre de propriétés

La carte des parcelles cadastrales boisées reprend 438 032 parcelles représentant une surface totale de 560 615 hectares (figure 2). Ces parcelles forestières sont distribuées au sein de 91 445 propriétés publiques et privées. À propos de la distinction entre ces deux types de propriétés, il est important de noter qu'est considérée comme propriété publique toute propriété qui n'est pas détenue par des personnes morales ou physiques de droit privé. Cette définition de la propriété publique peut donc s'écarter de l'assimilation faite fréquemment de forêt publique à « forêt bénéficiant du régime forestier ».

Parmi ce nombre total de propriétés, 1,8 % soit 1 655 propriétés relèvent de la forêt publique et correspondent à une superficie de 287 137 hectares. Au sein des propriétés forestières publiques, 7 % comportent plus de 500 hectares de forêts et, prises globalement, composent 90 % de la surface forestière publique. À l'inverse, les propriétés forestières publiques de moins de 5 hectares représentent 68 % de leur nombre total mais moins de 1 % de la surface forestière publique.

Quant à la forêt privée, elle est composée de 89 790 propriétés (soit 98,2 % du nombre total de propriétés) avec une superficie moyenne de propriété

de l'ordre de 3 hectares. La superficie des propriétés forestières privées s'élève à 273 478 hectares (soit 48,8 % de la surface forestière régionale). Si on analyse la répartition des propriétés privées par classe de superficie, on remarque que les propriétés de moins de 5 hectares représentent 91 % du nombre et 25 % de la surface. À l'opposé, les propriétés privées de plus de 100 hectares représentent moins de 1 % du nombre mais 27 % de la surface (figure 3.)

Une rapide comparaison avec les données de 1970 tendrait à montrer une réduction particulièrement significative sur les quarante dernières années du nombre de propriétés forestières privées de plus de 500 hectares, au profit des propriétés de superficie inférieure. Des analyses plus approfondies doivent cependant être menées pour tenter d'étudier plus finement cette évolution, en tenant compte des approches méthodologiques différentes.

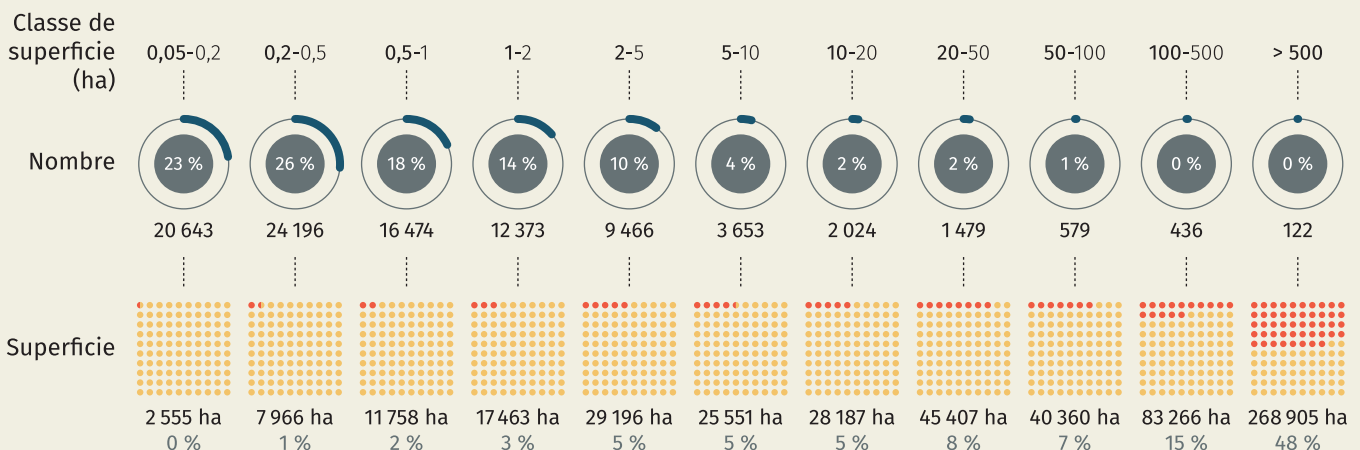
### Carte du morcellement

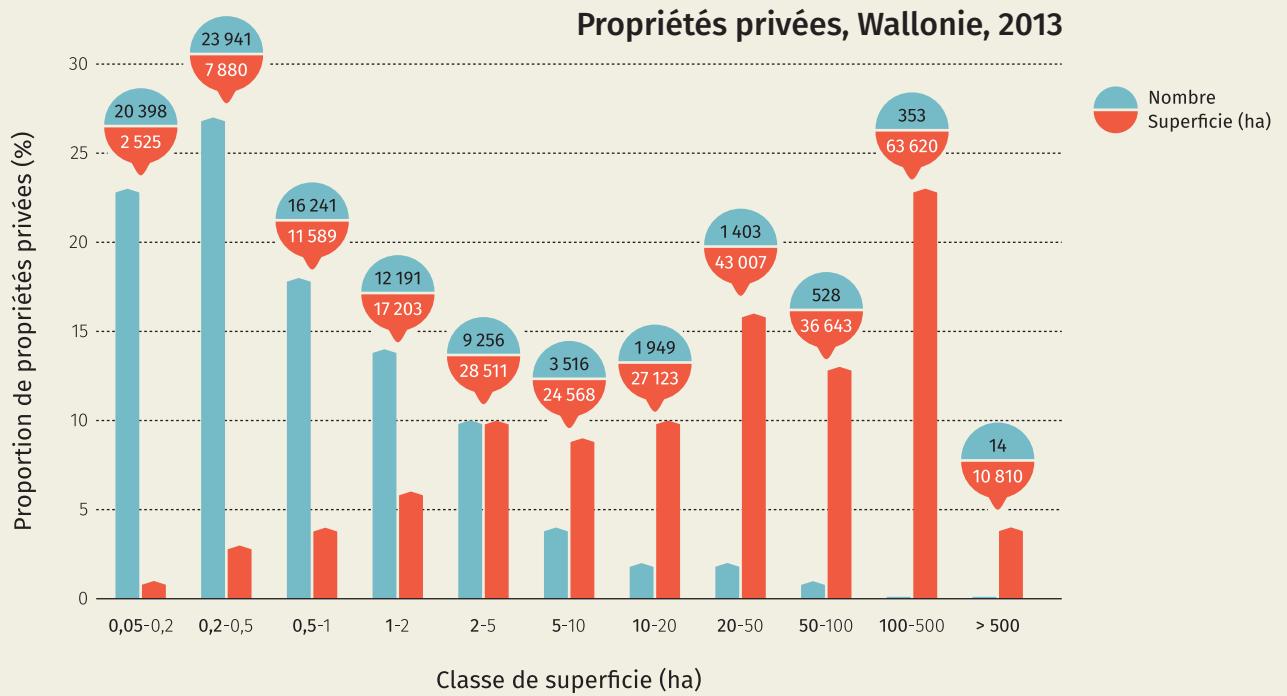
Les données obtenues sont également spatiales et différentes cartographies de la structure foncière de la forêt wallonne peuvent être obtenues, offrant des clichés inédits jusqu'à présent.

La figure 4 distingue la forêt privée (en rouge) de la forêt publique (en vert) au niveau régional. Les grands massifs forestiers publics (communaux) ardennais ressortent clairement de même que le massif des Hautes-Fagnes et de l'Hertogenwald. La forte proportion de forêt privée au nord du Sillon Sambre et Meuse, dans le Condroz mais aussi sur le plateau de Bastogne est également bien visible.

La figure 5 représente quant à elle la carte des propriétés forestières publiques et privées, chaque entité colorée correspondant à une propriété distincte. De

**Figure 2.** Nombre de propriétés (publiques et privées) et leur surface en fonction des classes de superficie en Wallonie (situation 2013).





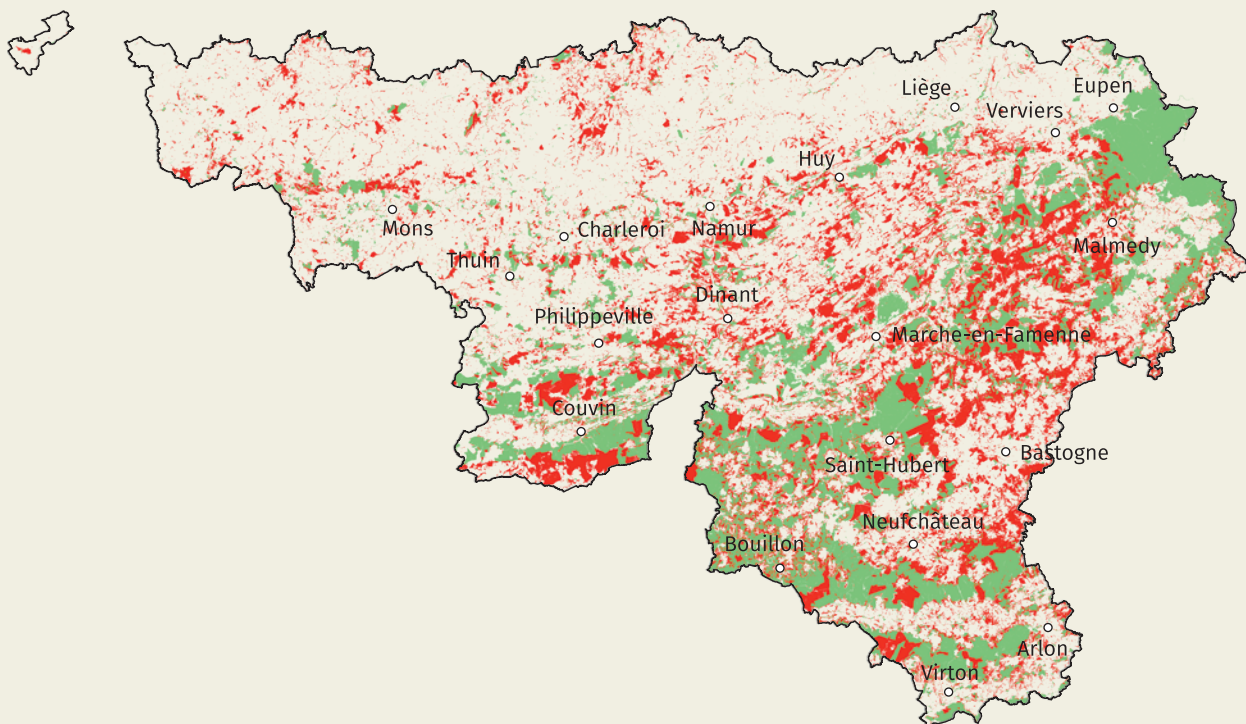
**Figure 3.** Nombre et surface des propriétés privées par classes de superficie en Wallonie (situation 2013).

grandes propriétés communales (Bouillon, Viroinval, Gedinne) se discernent relativement aisément. Cette cartographie est particulièrement utile pour identifier les pôles de morcellement et prioriser, par exemple, les actions de gestion groupée proposées par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée. De plus, l'information est particulièrement intéressante dans tout projet de

territoire qui s'appuie sur les acteurs de ce territoire (projets paysagers, touristiques, environnementaux).

La dernière carte est celle des propriétés publiques et privées en fonction des classes de superficie (figure 6). Cette carte, tout comme la précédente, est particulièrement importante à considérer pour les actions

**Figure 4.** Forêt privée (en rouge) et publique (en vert) en Wallonie (situation 2013).





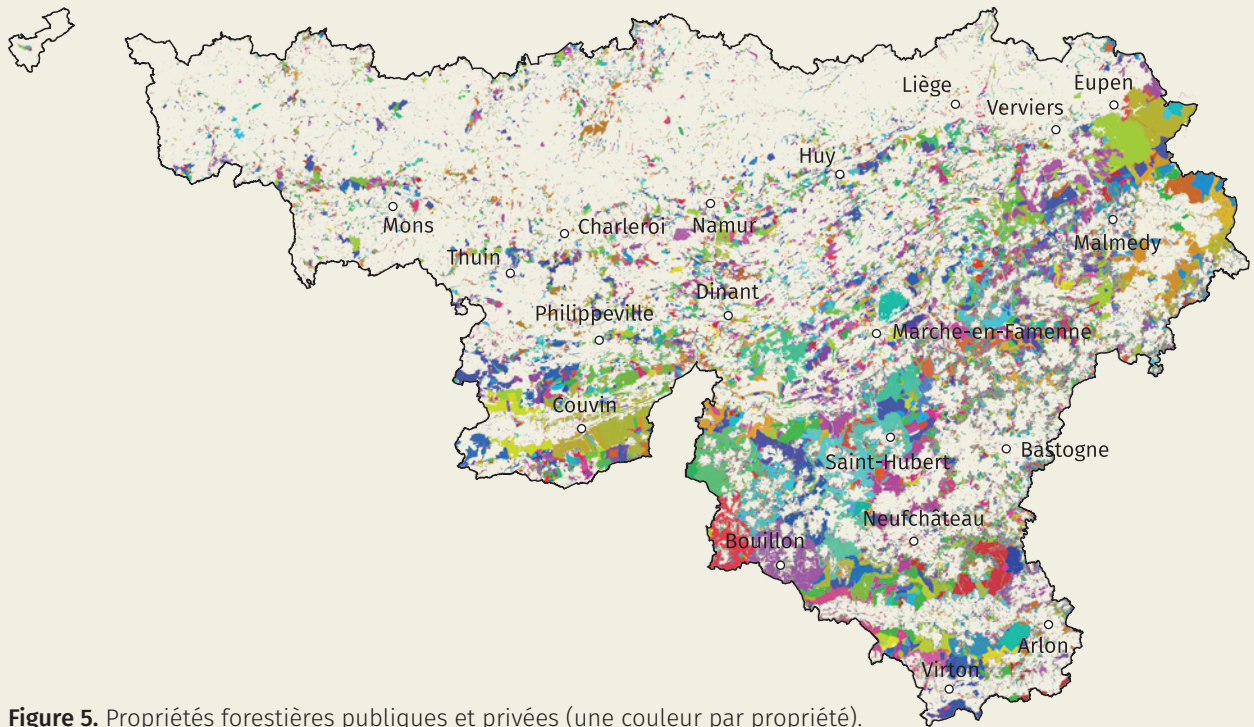


Figure 5. Propriétés forestières publiques et privées (une couleur par propriété).

menées de façon spécifique en faveur de la petite forêt privée. Elle nuance la carte précédente en tenant compte du morcellement total d'une seule propriété.

## Conclusions et perspectives

Ces données actualisées sur la structure foncière de la forêt wallonne et ces informations cartographiques inédites sur son morcellement permettent d'avoir une perception plus complète de la forêt wallonne, indispensable pour mener toute politique forestière régionale.

L'actualisation périodique de l'état du morcellement de la forêt wallonne pourra être effectuée à intervalles réguliers, par exemple tous les cinq ou dix ans, permettant ainsi à l'IPRFW d'atteindre l'objectif relatif à la caractérisation du morcellement de la forêt wallonne qui lui est assigné. Cette actualisation du morcellement devrait en outre prendre en compte toute mise à jour de données cartographiques relatives à l'occupation du sol du territoire régional

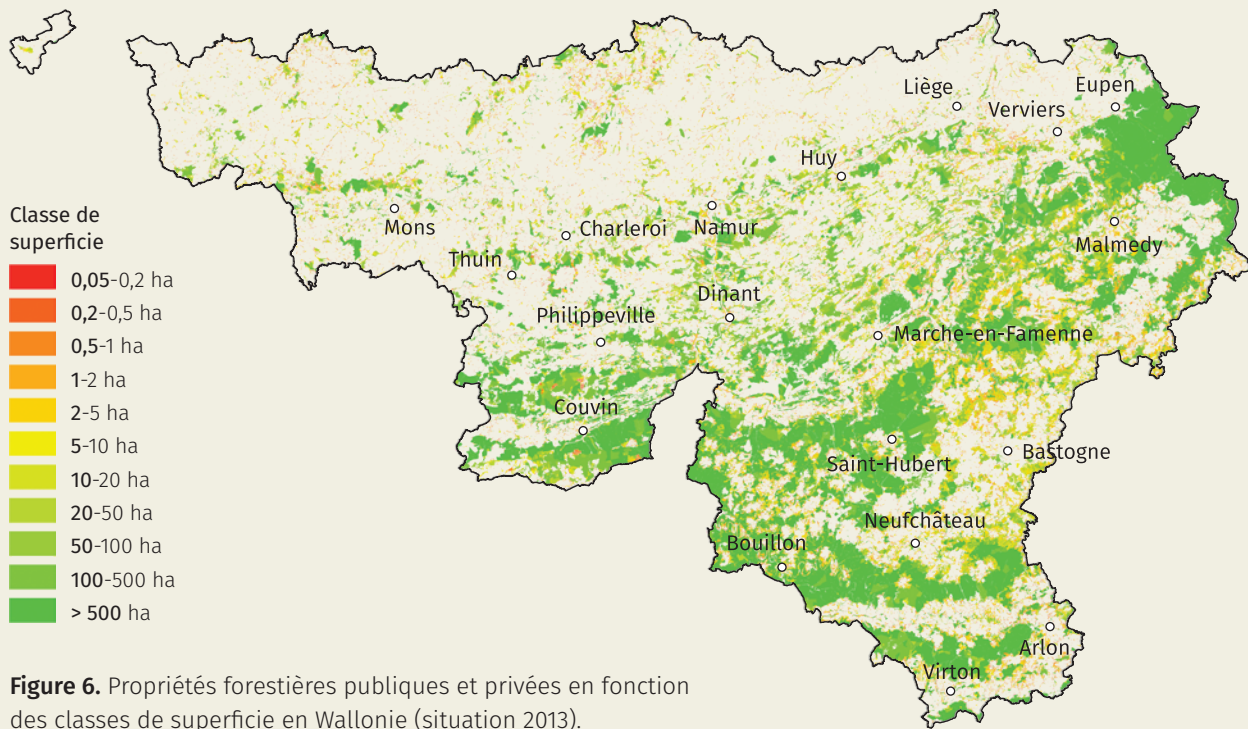
Le croisement de ces données issues du cadastre avec les données de l'IPRFW rend désormais possible la caractérisation des propriétés forestières privées en fonction de leur superficie. À titre d'exemple, nuancer la fréquence de mises à blanc, le non reboisement, la capitalisation des peuplements ou tout simplement la proportion des différents types de peuplements en fonction de la superficie des pro-

priétés sont autant d'analyses qui feront l'objet d'un prochain article.

Quant à la carte du morcellement, elle rendra possible une analyse spatiale approfondie du morcellement de la forêt wallonne, analyse utile afin d'optimiser tout projet territorial dont la réussite peut dépendre du nombre d'acteurs concernés, qu'il s'agisse de projets de mobilisation et renouvellement des ressources en bois, de projets paysagers, environnementaux ou touristiques. ■

## Bibliographie

- 1 Colson V., Puissant T., Hébert J., Rondeux J. (2004). *La forêt privée wallonne et sa gestion : des chiffres qui parlent*. Cahier forestier de Gembloux n° 31, 42 p. (W)
- 2 Gérard E., Laurent C. (1995). Statut foncier des forêts wallonnes. In *État de l'environnement wallon 1995, Tome 3, Forêt et Sylviculture*. MRW, DGRNE, Jambes, p. 24-25. (W)
- 3 Institut National de Statistiques (1976). *Recensement général de l'Agriculture et des Forêts de 1970*. 261 p.
- 4 Laurent C. (2000). Morcellement de la forêt. In *État de l'environnement wallon 2000, L'environnement wallon à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, Approche évolutive*. MRW, DGRNE, Jambes, p. 202-204. (W)
- 5 Marchal D., Fagot J., Heyninck C. (2012). Prise en compte du paysage dans la gestion forestière. Partie 1 : quelques principes. *Forêt Wallonne* 116 : 30-41. (W)
- 6 Rondeux J. (1994). L'inventaire forestier régional wallon : un outil de développement régional. *Wallonie* 34 : 3-8.



**Figure 6.** Propriétés forestières publiques et privées en fonction des classes de superficie en Wallonie (situation 2013).

- <sup>7</sup> Rondeux J., Colson V., Farcy C., Marchal D. (2015). *Forest Land Ownership Change in Belgium*. COST Action FP1201 FACESMAP Country Report, European Forest Institute Central-East and South-East European Regional Office, Vienna, 39 p.
- <sup>8</sup> Rondeux J., Lecomte H., Latte N., Hébert J. (2010a). L'inventaire forestier permanent de la Région wallonne : bilan de 15 ans d'un outil aux multiples fonctions (Partie 1. Fondements méthodologiques et nature des données récoltées). *Silva Belgica* 117(2) : 12-16.
- <sup>9</sup> Rondeux J., Lecomte H., Latte N., Hébert J. (2010b). L'inventaire forestier permanent de la Région wallonne : Bilan de 15 ans d'un outil aux multiples fonctions (Partie 2. Domaines d'exploitation, valorisation et diffusion des données, organisation de l'inventaire). *Silva Belgica* 117(3) : 26-33.
- <sup>10</sup> Živojinović I., Weiss G., Lidestav G., Feliciano D., Hujala T., Dobšínská Z., Lawrence A., Nybakk E., Quiroga S., Schraml U. (2015). *Forest Land Ownership Change in Europe*. COST Action FP1201 FACESMAP Country Reports, Joint Volume. EFICEEC-EFISEE Research Report. University of Natural Resources and Life Sciences, Vienna (BOKU), Vienna, Austria, 693 p.

Les auteurs remercient sincèrement : Gérald Henskens et Frédéric Vangeel, SPF Économie (Administration Générale de la Documentation Patrimoniale) pour leur précieuse collaboration ; Matthieu Braun, technicien forestier à la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP), ainsi que Charlotte Longrée et David Berck, stagiaires à la CAPFP pour leur contribution à l'élaboration de la carte des parcelles cadastrales boisées ; Christine Farcy, Jacques Rondeux et Étienne Gérard pour la relecture de ce document.

## POINTS-CLEFS

- ← Une vision actualisée de la structure des propriétés forestières, tant publiques que privées, est nécessaire pour mener efficacement les politiques publiques.
- ← Le croisement des données cadastrales et géographiques (IGN) offre aujourd'hui cette vision.
- ← Le nombre de propriétés publiques est de 1655 pour 287 137 ha. 7 % d'entre elles couvrent 90 % de la surface publique.
- ← Le nombre de propriétés privées est de 89 790 pour 273 478 ha. 91 % d'entre elles font moins de 5 ha.

**Crédits photos.** CAPFP (p. 59 et 63).

**Vincent Colson<sup>1</sup>**  
**Boris Delfosse<sup>2</sup>**  
**Hugues Lecomte<sup>2</sup>**  
**Didier Marchal<sup>2</sup>**  
 v.colson@oewb.be

<sup>1</sup> Cellule d'Appui à la petite Forêt privée (Office économique wallon du Bois)  
 Zoning de Aye | B-6900 Marche-en-Famenne

<sup>2</sup> Direction des Ressources forestières (SPW, DGO3, DNF)  
 Avenue Prince de Liège 15 | B-5100 Jambes